



Plainte suite a un accident de voiture

Par liliy, le 22/11/2009 à 22:16

Bonjour,

j'ai eu il y a 15 jours un accident de voiture sur l'autoroute. Un homme en compagnie de sa femme est devenu fou dans sa voiture pour une brouille, il était derrière moi. nous étions tous les 2 sur la voie de gauche. et a un moment où il y a eu quelqu'un sur la voie de droite, il a voulu me faire une queue de poisson, sauf qu'il ne s'est pas rabattu devant moi mais sur moi! résultat:

- je me suis retrouvé coincé entre les barrières de sécurité et sa voiture
- ma voiture est HS l'assurance ne veut pas la réparer
- le gars nie complètement ma version et en invente une autre pas du tout plausible
- je ne suis même pas assuré de ne pas être en tort car malgré mes têtes à queue sur l'autoroute, personne ne s'est arrêté, donc pas de témoin.

tout le monde autour de moi me dit de porter plainte contre cette personne car c'est pire qu'une entorse au code de la route, il a intentionnellement voulu me toucher. J'aurais pu y laisser la peau mais par chance je n'ai absolument rien eu.

donc à quoi bon porter plainte? es-ce que je vais pas me faire jeter au commissariat? d'ailleurs lequel de commissariat? celui de ma ville ou celui de la ville où a eu lieu l'accident??? qu'est-ce que je peux en obtenir???

merci d'avance

Par Tisuisse, le 22/11/2009 à 23:12

Bonjour,

Je ne comprends pas votre explication : vous étiez tous les deux sur la voie de gauche et, comme il n'y avait personne à droite, il vous a dépassé par la droite. Est-ce bien cela ? Si c'est oui, lui, ne devait pas vous dépasser par la droite mais vous, vous ne teniez pas votre droite. Voilà ce que vous dira un juge et il vous renverra dos à dos.

Par **liliy**, le **22/11/2009** à **23:42**

oui vous avez bien compris.

il y avait bcp de monde sur les 2 voies. La voie de gauche roulait plus vite que la voie de droite.

Je suis resté a gauche car l'espace entre les 2 voitures a droite n'était pas suffisant pour que je me rabatte en respectant les distances de sécurité. je doublais en permanence de plus j'espere que c'est plus clair?

Par **Tisuisse**, le **23/11/2009** à **07:55**

Oui, c'est effectivement plus clair. Mais je me demande comment il se fait que l'autre conducteur ait pu vous dépasser par la droite. Là, il a commis une faute, certes, mais ce sera au tribunal de trancher.

Pourquoi votre assurance refuse de vous indemniser ? Vous n'êtes assuré qu'au strict minimum, en responsabilité civile seulement ? Si c'est le cas, il vous appartient de demander aussi à la compagnie d'assurance de l'autre automobiliste, de vous rembourser. Cela ne pourra se faire que si l'autre conducteur est condamné par le tribunal. Donc vous devez porter plainte.

Porter plainte contre cet automobiliste est toujours possible. Vous avez peur de vous faire jeter par les hommes du commissariat ? dans ce cas, constituez votre dossier et adressez-le directement, avec votre dépôt de plainte, au procureur de la république près de votre tribunal. Si vous avez fait un constat ensemble, vous lui joignez copie de ce constat.